

Communauté de communes de Serre-Ponçon

Réunion publique de présentation du diagnostic

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Date : Le 28 novembre 2023, à 18h00

Lieu : La Manutention, Embrun

Durée de la réunion : 2h30

COMPTE-RENDU

Introduction de Mme la Présidente, qui salue la présence d'un public nombreux et divers, qui marque l'intérêt pour ce travail du SCoT.

M. LERDA, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance présente le fonctionnement d'un SCoT, le contexte réglementaire (loi Climat et résilience notamment), le calendrier d'élaboration prévisionnel du SCoT, les modalités prévues de la concertation, puis les principaux éléments issus du diagnostic sur trois thématiques principales :

- Cadre de vie
- Dynamiques territoriales
- Transition écologique et environnementale

Cadre de vie

Question 1 : n'est-il pas trop tard de 20 ou 30 ans pour élaborer un SCoT ? Sachant que le cadre est déjà bien borné.

- ⇒ Mme EYMELOUD note qu'il n'est jamais trop tard, les documents d'urbanisme sont vivants, ils vont toujours évoluer comme la loi. Il faut se lancer dans l'exercice et définir un projet pour le territoire, localement.

Question 2 : est-il prévu que les citoyens puissent intervenir au cours d'ateliers ?

- ⇒ Mme EYMELOUD indique qu'effectivement, plusieurs ateliers thématiques ouverts au public sont prévus au cours de l'élaboration. Les modalités plus précises seront diffusées dès qu'elles seront définies.

Question 3 : le territoire accueille des flux importants de non-résidents, comment traite-t-on ce sujet dans un SCoT qui n'est attaché qu'à un seul territoire ?

- ⇒ Mme EYMEOUD indique que l'objectif du territoire est bien d'augmenter le nombre de trains. Il s'agit d'une compétence régionale. Un nouveau train sera mis en place dans les prochaines semaines au départ de Veynes et à destination de Briançon. Mais au-delà du fait de transporter plus de voyageurs sur cette ligne, l'objectif est surtout de gagner du temps sur ce trajets. Le réseau des petites lignes de train doit être amélioré après une longue période d'abandon, et cela représente un coût gigantesque, il faut mobiliser tous les partenaires.

Question 4 : le train des neiges permet une arrivée le matin pour profiter de la journée de ski, avec le dernier kilomètre pris en charge par le bus. Mais il manque aujourd'hui un train très tôt le matin : il faudrait que l'on puisse faire monter des voyageurs très tôt le matin dans le train de nuit à Veynes et à Embrun.

- ⇒ Cette demande est bien notée et sera transmise à la Région.

Question 5 : Problématique du retard des trains de nuit. La SNCF se désintéresse de cette ligne qui rencontre de grosses difficultés et perd en attractivité

- ⇒ Mme EYMEOUD reconnaît ces difficultés, malgré un engagement fort des élus du territoire.

Question 6 : Quels outils pour lutter contre les résidences secondaires ? La surtaxe d'habitation est-elle un bon moyen ?

- ⇒ Mme EYMEOUD note qu'il s'agit essentiellement, pour les communes, de récupérer des moyens pour agir, notamment pour réhabiliter des logements dégradés en apportant des financements aux propriétaires, moyennant une mise à disposition des logements pendant 9 ans avec des loyers bloqués ;
- ⇒ Le territoire doit également se mettre en ordre de marche pour accueillir une augmentation de la population en raison du réchauffement climatique. Le SCoT permettra d'avoir un projet pour un territoire uni et solidaire. Les jeunes habitants du territoire sont attentifs à protéger la qualité du cadre de vie, son caractère paisible, et la densité d'équipements à destination des habitants.
- ⇒ Serge LERDA indique également que le SCoT est aussi un moyen de demander aux partenaires de s'engager sur leurs compétences.

Dynamiques territoriales

Question 1 : il est important que le travail d'élaboration du SCoT intègre des prévisions à 20 ans sur l'eau. Par ailleurs, sur un autre sujet, on remarque que d'autres pays ont agi en faveur du développement de l'hôtellerie pour limiter la location saisonnière éphémère.

- ⇒ Sur la ressource en eau, Mme EYMEOUD note que c'est effectivement un sujet essentiel. Un plan de résilience est en cours de réalisation, il faut travailler avec le réchauffement climatique pour gérer la pénurie.
- ⇒ M. VOLLAIRE note que sur la location saisonnière éphémère, il faut intégrer le poids économique de ce secteur. Il faut travailler sur une mobilisation accrue de l'existant avec une montée en gamme en matière de services et d'équipements. Sur les communes très touristiques, on ne peut pas faire sans AirBnB, mais il faut aller vers une plus grande efficacité du parc locatif existant.

Question 2 : Sur les zones d'activités commerciales, y a-t-il une réflexion en cours pour essayer de limiter leurs extensions ?

- ⇒ M. LERDA indique que la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette comprendra l'ensemble des sujets, y compris les zones d'activités commerciales.
- ⇒ M. VOLLAIRE note par ailleurs qu'il n'y a pas de volonté de développer de nouvelles zones d'activités commerciales. En revanche, les élus souhaitent travailler à l'extension des zones d'activités économiques pour permettre l'installation d'entreprises.

Question 3 : Problématique de la concurrence entre le foncier agricole et le résidentiel. Comment peut-on protéger les zones agricoles ? Chaque commune est-elle autonome sur la gestion des zonages du PLU ?

- ⇒ Mme EYMEOUD indique que chaque commune ayant un PLU, chaque commune gère effectivement son zonage. Il n'y a pas de volonté de réaliser un PLU intercommunal car le SCoT permettra de poser un cadre commun. La définition des zonages relèvera donc de travaux internes aux communes.

Question 4 : comment sera-t-il possible d'intégrer toutes les évolutions technologiques (navettes cadencées sur rail, santé, énergie...) alors que le SCoT s'inscrit sur 20 ans ?

- ⇒ Pierre VOLLAIRE : il faudra utiliser toutes les technologies nouvelles pour être le plus efficaces possibles dans nos politiques publiques, les objectifs ne changent pas.

Transition écologique et environnementale

Question 1 : il y a une contradiction entre transition écologique et environnementale du territoire, et développement des stations, hébergements touristiques et accueil des jeux olympiques

- ⇒ Pierre VOLLAIRE indique que la volonté des élus est plutôt d'équilibrer les activités économiques. L'objectif n'est pas un développement à tout crin, mais plutôt de pérenniser les outils économiques qui font vivre des familles, en s'adaptant notamment au changement climatique.

Question 2 : le pôle expérientiel des Orres a été financé à 80% par de l'argent public, c'est autant d'argent qui ne sera pas investi dans les lycées, le train, etc.

- ⇒ Pierre VOLLAIRE rectifie : le subventionnement de ce projet s'élève à 52%. Il crée aussi 10 emplois, et fait un lien étroit avec les lycées du territoire.

Question 3 : Quelles surfaces ont été artificialisées sur la dernière décennie ? Il y a des projets parfaitement anachroniques sur le territoire qui artificialisent les sols (cf le Foreston).

- ⇒ Chantal EYMEOD rappelle le principe du Zéro Artificialisation Nette. En ce qui concerne le Foreston, le projet est porté par une commune et il faudra voir s'il rentre dans les objectifs du ZAN. Néanmoins, la volonté du SCoT est bien de refuser les grands projets qui défigurent le paysage.
- ⇒ Nicolas BREUILLOT (Alpicité) indique qu'une centaine d'hectares a été artificialisée, mais la méthode est à affiner notamment au regard des décrets parus récemment sur la définition de l'artificialisation.

Question 4 : en lien avec le développement économique, un enjeu essentiel du territoire réside dans le besoin en logements à destination des actifs, des saisonniers.

- ⇒ Pierre VOLLAIRE confirme qu'il s'agit effectivement d'un sujet central. Sur les Orres, il existe un projet avec l'OPH pour du logement saisonnier dans des bâtiments existants. Il ne faut pas opposer le tourisme et les ressources humaines durables dont on a besoin sur le territoire.

Question 5 : l'augmentation des prix du foncier sur le territoire n'est pas dû à sa rareté mais à l'arrivée de personnes très aisées. Il faut arrêter d'investir dans le ski, compte tenu du changement climatique, et mettre l'argent ailleurs.

- ⇒ Chantal EYMEOD note qu'il y a eu un retard pris depuis longtemps dans les investissements sur le parc des remontées mécaniques. Le conseil Régional a participé à ces investissements pour rattraper le retard par rapport aux Alpes du Nord qui avaient déjà fait ce travail. Les subventions allouées ont été conditionnées à une diversification des activités pour participer à un élan de transformation des stations.
- ⇒ Michel MONTABONE (maire de Réallon et élu communautaire) note qu'en ce qui concerne la station de Réallon, il s'agit d'une petite station familiale dont le développement s'adossera sur un projet de neige artificielle à petite échelle, et sur un projet de transformation et de diversification de la station (+30% de passage sur les remontées mécaniques en été avec le bike park, le chiffre d'affaires de l'été représentait 10% du chiffre d'affaires total, il est passé à 25%).